

**RESAM**

*Regroupement des sociétés  
d'aménagement forestier  
du Québec*

**Mémoire sur la stratégie  
d'aménagement durable des forêts**

Le 28 janvier 2011



**Mission des  
groupements  
forestiers**

*Protéger et aménager  
intensivement les  
ressources forestières  
qui leur sont confiées  
dans une optique de  
développement durable*

*Favoriser le  
développement socio-  
économique des  
régions par la création  
d'emplois, ainsi que par  
la valorisation et  
l'enrichissement du  
patrimoine forestier*



## LA SADF ET LA FORÊT PRIVÉE

Voici certains éléments de la SADF concernant la forêt privée que nous ne voulons pas voir passer sous silence :

- La forêt privée dans son ensemble doit être définie comme une zone d'intensification prioritaire.
- Il est primordial d'octroyer un statut légal.
- Le MRNF doit privilégier l'octroi de maintenir l'expertise régionale.
- La gestion de la forêt privée et le partage des budgets, notamment ceux qui sont liés à l'intensification, devront non par les CRRNT.
- Protéger les investissements consentis chez nos membres depuis 40 ans en assurant les budgets nécessaires à leur maintien.
- Avoir l'assurance de mécanismes de mise en marché équilibrés entre la forêt privée et publique.

*IL EST URGENT DE TENIR LE RENDÉVOUS SUR LA FORÊT PRIVÉE!*

## SOMMAIRE

1.	Avant-propos .....	- 5 -
	a. Remerciements .....	- 5 -
	b. Les grandes lignes de la SADF.....	- 5 -
2.	La stratégie d'aménagement durable des forêts .....	- 7 -
	a. Commentaires généraux .....	- 7 -
	b. Défi : une gestion forestière qui intègre les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones.....	- 7 -
	c. Défi : un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes. - 8 - L'urgence d'une reconnaissance égale de Le maintien de l'expertise régionale.....	- 9 -
	d. Défi : un milieu forestier productif et créateur de richesse diversifiée .....	- 10 -
	L'intensification en forêt privée.....	- 10 -
	L'harmonisation régionale des structures.....	- 10 -
	La protection des investissements .....	- 11 -
	Des mécanismes de mise en marché équilibrés .....	- 11 -
	Un domaine créateur de richesse .....	- 13 -
	e. Défi : des industries des produits du bois et des activités forestières diversifiées, compétitives et innovantes.....	- 14 -
3.	Conclusion .....	- 15 -

# **1. AVANT-PROPOS**

## **a. REMERCIEMENTS**

La consultation sur la stratégie d'aménagement forestier durable revêt une grande importance pour tout le Québec. Nous croyons que la SADF ainsi que le RADF qui en découlera seront des outils permettant d'améliorer la gestion des forêts en conciliant ses usages avec les facteurs économiques, environnementaux, fauniques, sociaux et régionaux.

Nous tenons à remercier la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Madame Nathalie Normandeau, pour la mise en place d'un projet de loi sur la stratégie d'aménagement durable des forêts et de permettre à RESAM de faire valoir les intérêts des groupements forestiers, des propriétaires de boisés et de la forêt privée en général.

C'est en travaillant en collaboration que nous parviendrons à une stratégie forestière efficace et commune qui intégrera efficacement les principes d'une

## **b. LES GRANDES LIGNES DE LA SADF**

### **Le chemin parcouru**

En mars 2008, RESAM déposait un mémoire commentant le livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain ». Plus tard au cours de la même année, RESAM récidivait avec un mémoire commentant le « document de travail » intitulé « L'occupation du territoire forestier québécois et son aménagement ». Finalement, en octobre 2008, RESAM présentait ledit document en commission parlementaire. Ajoutons aussi que nous avons déposé en 2006 un mémoire sur les mécanismes de mise en marché.

En parallèle, RESAM a été impliqué dans tous les travaux entourant le sommet sur l'avenir du secteur forestier de 2007. D'autres groupes ont été impliqués dans les travaux des « partenaires pour un consensus sur le régime forestier ». À ce titre, nous avons déposé un premier document, après quoi nous avons participé aux groupes de travail du MRNF en mars 2009. Nous avons déposé un rapport au MRNF sur ces consultations et enfin, nous avons proposé, à la demande de la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, des amendements à la Loi.

Le tout a culminé en août 2009, alors que nous présentions à la commission de l'économie et du développement durable le « mémoire sur la révision du régime forestier québécois ».

## La forêt privée et la SADF

Après avoir accompli tout ce travail, nous croyons sincèrement que les positions défendues par les groupements forestiers devrait pas nécessaire d'y ajouter des arguments.

Toutefois, notre organisation ainsi que quelques autres ont été invitées, il y a près d'un an à se pencher sur des éléments de la SADF qui touchaient la forêt privée. Les rencontres ont permis de dégrossir le sujet s'agissant préliminaire et que ceux-ci seraient modifiés à la suite du rendez-vous sur la forêt privée qui devait se tenir au printemps 2010.

Comme les événements sont parfois hors de notre contrôle, le rendez-vous sur la forêt privée n'a pas été inclus dans le document de consultation font donc largement abstraction de la forêt privée ainsi que de la volonté des partenaires de la forêt privée. Nous comprenons que la machine a été mise en marche pour tenir les consultations sur la SADF et qu'il n'est pas pensable de l'

Madame Normandeau nous a déjà assuré que la SADF et son règlement seront modifiés en fonction des conclusions du rendez-vous. Mais au moment où l'événement n'avait même pas été organisé, comment nous assurer que les conclusions qui en découleront seront prises en considération dans une SADF? C'est pour ainsi dire impossible.

La stratégie d'aménagement sera la pierre angulaire du déploiement du régime forestier québécois. Vu l'importance de la forêt privée, nous pouvons nous exposer au risque que les préoccupations des groupements forestiers à propos de la forêt privée se perdent dans un dédale de consultations.

Nos interventions seront donc peu nombreuses des balises essentielles que souhaitent les 26 000 propriétaires regroupés de lots boisés. Nous croyons qu'une fois mise en place, toute la population du Québec de profiter de l'énorme potentiel de la forêt privée et qui, malheureusement, est trop souvent méconnu.

## Le déploiement de la SADF

Pour accroître ses possibilités de passer le test du temps, le développement d'une stratégie de cette ampleur doit s'appuyer sur le domaine de la forêt privée, ainsi que ses aménagistes - les groupements forestiers du Québec, font partie des actifs sur lesquels la population du Québec doit pouvoir compter.

Nous croyons fermement que la forêt privée est appelée à jouer un rôle plus grand que jamais au sein du régime qui sera mis en place. L'apport des groupements forestiers sera encore plus important dans leur communauté respective pour développer

une culture forestière, consolider les investissements de la main-d'œuvre forestière.

## **2. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS**

### **a. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX**

L'image du secteur forestier n'est plus aussi positive qu'elle l'était au cours des dernières années. Gouvernance, choix forestiers, connaissances sont autant d'enjeux qui ont abaissé la confiance. L'impact fut important, à un point où le forestier n'était plus un d'avenir.

La stratégie qui sera mise en place doit refléter la perception de la population. Nous saluons bien bas à cet effet la SADF. Cette stratégie affirme haut et fort la forêt comme moteur de développement économique et social de notre société. Récolter du bois est une saine activité. Transformer ce bois est créateur de richesse. Aménager le territoire forestier peut se faire en protégeant l'environnement.

Il est grandement temps de considérer l'aménagement comme une menace à l'environnement. L'occasion en or de créer de la richesse, de partager les expériences à la population lorsque toutes ces valeurs sont intégrées à la base. Et c'est justement ce qui est proposé dans

### **b. DÉFI : UNE GESTION FORESTIÈRE QUI INTÈGRE LES INTÉRÊTS, LES VALEURS ET LES BESOINS DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE ET DES NATIONS AUTOCHTONES**

La SADF lance le défi d'offrir une gestion forestière qui respecte les intérêts et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones. Un tel enjeu ne peut se concrétiser qu'en étant un véritable partenaire des acteurs du milieu.

Heureusement, le milieu forestier compte déjà sur un canal efficace permettant d'approfondir la connaissance du territoire. Ce canal est le réseau des groupements forestiers.

Le premier réflexe est de consulter directement le monde municipal (municipalité, MRC, CRÉ). Les élus demeurent un lien important entre les paliers de gouvernement et la population. Mais si le gouvernement souhaite réellement solliciter la participation des communautés au projet de redynamisation du secteur forestier, il devra s'investir davantage.

Les forces vives des communautés doivent être mises à contribution. Elles contribueront à préciser les valeurs et les attentes de la population de manière plus large, tout en permettant d'appliquer concrètement les principes forestiers. Depuis plus de 40 ans, les groupements forestiers dont ils sont issus aux politiques forestières provinciales. Nos organisations ont été mises sur pied par la population et sont gérées par la population. Nous sommes un véhicule fiable, issu des collectivités, rentable, enraciné dans leur milieu et où il est profitable de s'investir. Les forêts forestières depuis plus de 35 ans ? Bien peu !

Nous offrons donc au milieu forestier un véhicule alimenté par plus de 26 000 propriétaires de boisés qui ont à cœur de promouvoir le développement économique régional, les conditions de la main-d'œuvre et l'environnement. Nos propositions constituent donc une réponse aux préoccupations concernant le développement à court et à long terme. En conséquence, nous devrions devenir des acteurs-clé dans la définition des attentes régionales en ce qui a trait à la gestion et à l'aménagement des forêts du Québec.

Nous cherchons tous à atteindre un développement optimal des communautés forestières. En ce sens, il faut permettre aux acteurs forestiers de première ligne que sont les groupements forestiers de jouer un rôle prépondérant.

La SADF doit clairement indiquer sur quelles assises elle appuie le développement du secteur forestier. En forêt privée, il est clair que le réseau des groupements forestiers représente l'outil privilégié pour assurer la mise en valeur intégrée de leur propriété.

### **C. DÉFI : UN AMÉNAGEMENT FORESTIER QUI ASSURE LA DURABILITÉ DES ÉCOSYSTÈMES**

#### *L'urgence d'une reconnaissance légale de notre modèle d'affaires*

Par leur raison d'être, les acteurs forestiers ont toujours été tributaires des trois axes du développement durable. L'axe économique de par lequel ils subsistent et de générer des retombées au sein des collectivités. L'axe social se traduit par la création d'emplois et de services sociaux. L'axe environnemental s'incarne dans le souci constant de protéger les écosystèmes de leur boisé. Les groupements forestiers sont donc des acteurs clés du développement durable des forêts !

C'est pourquoi les groupements forestiers sont des précurseurs dans une panoplie d'innovations forestières et de gestion de forêts qui a trait au développement de méthodes d'aménagement de forêts naturelles.

C'est aux groupements forestiers que s'expérimentent les nouvelles pratiques. C'est dans nos organisations que se sont développées les pratiques environnementales de forêt privée. Précurseurs dans la certification, nous aspirons à

L'être à l'augmentation de la capture de carbone et dans les initiatives de récolte de la biomasse. L'innovation fait partie des gènes des  
Considérons aussi le fait que les groupements forestiers sont la soupape de sécurité de la forêt privée en temps de crise. Nous avons été, et sommes toujours, la solution d'urgence dans tous les dossiers forestiers (les usines, etc.). Nos aménagements sont l'augmentation de la capacité d'absorption de la forêt privée.  
Le passé doit être Nous avons été des acteurs de premier plan et si nous souhaitons sérieusement une application efficace du nouveau régime et de la SADF, nous devons le demeurer.

Nous travaillons avec le MRNF depuis plusieurs mois pour un modèle de reconnaissance légale qui assurerait cet état de fait. Ce dossier doit se régler rapidement! Il en va de la sécurité économique d'un secteur qui est rentable, socialement acceptable et responsable au plan environnemental. Il s'agit là d'un enjeu incontournable pour les communautés forestières et pour toutes les affaires forestières. Nous voulons voir l'application efficace d'un régime

#### *Le maintien de l'expertise régionale*

Nous avons acquis au fil des ans une expertise répondant adéquatement aux besoins et aux attentes des collectivités desquelles nous sommes issus. Au sein de nos structures, nous retrouvons toutes les ressources de la SADF et exploiter au maximum un régime forestier.

Mais il y a péril en la demeure. Il faut cesser de démanteler nos organisations! Nous luttons présentement, avec peine, contre une menace sans précédent. La pénurie actuelle de main-d'œuvre spécialisée, en année, est à accentuer l'origine de la compétition difficile à suivre.

Au nom de l'implantation d'un nouveau régime par le gouvernement, ce qui affaiblit considérablement nos organisations. Nous avons prouvé au fil du temps que nous savons faire le travail selon les spécifications du ministère. Pourquoi le MRNF cherche-t-il alors à instaurer un régime qui rapatrie en totalité la gestion forestière?

Nos organisations ne sauront se contenter de la simple exécution de travaux. La force d'un milieu provient du leadership et de l'expertise. Les principaux de notre secteur ne serviront pas si le régime doit pas se faire en régie et renforcer ensemble l'expertise développée dans les organisations détruire. Il importe de remédier à la situation.

**d. DÉFI : UN MILIEU FORESTIER PRODUCTIF ET CRÉATEUR DE RICHESSE DIVERSIFIÉE**

*L'intensification en forêt privée*

Le gouvernement veut intensifier la sylviculture sur des territoires à fort potentiel, dans le but de maximiser les retombées de ses investissements. Grâce à sa proximité des usines de transformation, son réseau routier, les sols les plus fertiles du Québec, la forêt privée et les investissements forestiers sont le plus rentables. À ce titre, la SDAF doit faire en sorte que les investissements sylvicoles associés à l'intensification soient rentables et orientés vers la forêt privée.

Nous voulons des rendements intéressants? C'est en forêt privée qu'il faut intervenir. Tous les éléments d'accompagnement doivent converger vers cette option.

Nous devons réfléchir en termes économiques. Nous devons posséder une industrie de la transformation performante. Nous devons alimenter cette industrie en quantité et en qualité supérieure de bois. Nous devons intensifier notre aménagement de la forêt! Lorsque nous devons définir les zones pouvant soutenir une foresterie intensive, la forêt privée devrait être désignée à cet effet *de facto*.

*L'harmonisation des structures régionales*

La répartition régionale des zones d'intensification s'est répandue dans le Québec. L'ambiguïté des rôles des instances régionales de gestion forestière. Nous faisons ici référence aux chevauchements de mandats entre les commissions régionales sur les ressources naturelles du territoire (CRRNT) et les agences forestières, dans les régions où la forêt publique est minoritaire.

Les CRRNT ont été mises sur pied pour créer un système régionalisé de gestion de la forêt publique. Ce système peut fort bien s'appliquer à la forêt privée à la suite du sommet de 1995 qui a présidé à la naissance des agences forestières.

Cependant, dans plusieurs régions, les mandats se chevauchent, au lieu de travailler en complémentarité dans des systèmes parallèles. Règne alors une confusion totale dans la planification du développement de la forêt privée.

Quel est le document de référence structurant le développement de la forêt privée, le PRDIRT ou le PPMV? Celui qui est réalisé par? La CRRNT? Par quelle structure transiteront les sommes allouées à la forêt privée ou à l'intensification de la sylviculture?

Il est grand temps de remédier à cette situation et de clarifier une conjoncture susceptible de pour RESAM et ses membres, cela ne saurait être plus simple. La gestion de la forêt privée appartient aux agences forestières. Ce fut discuté au sommet de 1995. Le système fonctionne, il a fait ses preuves.

Comme dans beaucoup d'autres dossiers, nous avons des structures déjà en place. Les agences régionales de forêt privée ont élaboré un PPMV; il doit servir de référence. Il doit être mis à jour? Qu'on mandate l'agence régionale de forêt privée, il faut que la CRNNT soit à la forêt publique ce que les agences forestières sont à la forêt privée et tout sera limpide. Et surtout, en aucun cas, le partage des budgets de forêt privée et de forêt publique ne doit être effectué par les CRÉ.

#### *La protection des investissements*

Investir, par définition, comporte une part de risque. Et il est du devoir du gouvernement de minimiser ce risque. Nous comprenons donc aisément la préoccupation du MRNF de chercher à consolider les investissements importants réalisés en forêt.

À ce titre, nous croyons utile de rappeler que la majeure partie du reboisement fait en forêt privée a été réalisée, au fil des années, par les groupements forestiers. La grande majorité des plantations à entretenir - celles où il faut réaliser une coupe partielle pour en maximiser les retombés économiques - se retrouve ainsi chez nos membres.

Le besoin de financement devient donc criant pour nos organisations si nous voulons mener à terme les investissements déjà en cours. Et le fruit de ses réflexions devra nécessairement être imminent.

#### *Des mécanismes de mise en marché équilibrés*

Un des éléments central du régime forestier consiste à vendre une partie importante des bois publics sur le marché des bois, nous partageons cette vision. Ce mécanisme permettra de créer de la richesse de manière durable.

La réussite de ce nouveau régime sera donc dépendre de la dynamique de la chaîne de production et de la présence d'une industrie forte et créatrice de richesse est-possible. Ainsi, la présence d'une industrie forte et créatrice de richesse est-possible. Ainsi, la présence d'une industrie forte et créatrice de richesse est-possible.

#### *La résidualité*

La mise à l'écart temporaire de la forêt publique est notable lorsque tous deux étant intimement liés, une stratégie couvrant la mise en marché des bois doit tenir compte à la fois de la dynamique en forêt privée et publique.

À ce stade-ci, il est bon de rappeler que depuis plusieurs années, des mécanismes ont été mis en place afin de rééquilibrer quelque peu la compétition que font subir les bois du domaine de l'État à ceux de la forêt privée. Il est temps de remettre en place le concept de résidualité.

L'application du concept de résidualité a-t-elle permis de maintenir une forêt publique et privée ? Assurément non ! En revanche, elle a permis de maintenir une forme d'équilibre à certaines occasions.

### ***Des sources de conflits ?***

La SADF doit étudier de manière approfondie cette problématique, ou alors les portes d'une compétition inéquitable pour la forêt de proximité et à la prise en charge de la certification forestière et de la planification par l'État sur les terres publiques. Il s'agit là de coûts qui doivent être absents de la forêt publique advenant une évaluation erronée du prix de départ des enchères par exemple.

La SADF n'est pas suffisamment claire sur la façon de créer de la richesse, la forêt privée doit pouvoir compter sur des mécanismes de mise en marché équilibrés. Comment le MRNF conçoit-il cet équilibre ? Comment assurera-t-il de façon effective un principe de résidualité renouvelé ? Ces questions sont au centre de nos préoccupations et devraient compter parmi celles de la SADF, à tout le moins en ce qui a trait à la forêt privée.

### ***Un équilibre***

Les bases du nouveau régime devront être échaudées sur des mécanismes de vente de bois équitables pour l'ensemble des acteurs, surtout, intéressantes pour les producteurs de bois. Il en va de la survie de la foresterie en terre privée.

En ce sens, nous croyons que la SADF doit statuer que le principe de résidualité devrait s'appliquer à la connaissance de la capacité forestière annuelle en forêt privée et les conditions de marché permettront au bureau de mise en marché d'ajuster l'offre à la demande pour créer de surplus.

De plus, le bureau devrait interrompre la vente de bois public pendant certaines périodes afin de permettre aux propriétaires de vendre leurs bois. L'accessibilité garantie d'approvisionnement ne devrait être un pourcentage de bois de la forêt privée sera acheté.

De telles mesures, du moins leurs équivalents, devraient actuellement diminuer ses coûts d'approvisionnement et la pression sur les producteurs privés.

Finalement, le ministre doit pouvoir intervenir, de manière non discrétionnaire, afin de régler les problèmes de résidualité qui ne manqueront pas de se poser.

Une attention particulière doit aussi être accordée aux différents programmes mis en place en forêt publique. Il faut pouvoir producteurs privés à une compétition inéquitable qu'ils ne

### ***Un domaine créateur de richesse***

La forêt est créatrice de richesse! Nous voulons que la SADF tirer le meilleur parti. Nous devons clairement affirmer « couper des arbres » et que cela se fait en respectant les différents usages et fonctions de la forêt.

Pour y arriver, nous devons utiliser de manière judicieuse les ressources dont nous disposons. Même s'il faut tenir compte des budgets, les entrepreneurs devront tous mettre l'épaule à la roue. Disons-le clairement, nous ne pouvons plus tolérer

Le minimum requis pour viser une réelle création de richesse en forêt privée est un mécanisme de planification et de suivi des travaux efficace et près du terrain. Cette planification doit permettre aux producteurs et à leurs groupements forestiers de prévoir leurs activités au moins cinq ans à l'avance. Nous croyons qu'une planification dynamique, assurera davantage le respect de l'environnement et d'un engagement à long terme. C'est une voie à explorer.

### ***Calcul de possibilité***

Depuis plusieurs années, on tente de reproduire le mode de planification de la forêt publique, faisant en sorte que nous effectuons le calcul de possibilité forestière avec les mêmes outils.

Nous croyons qu'il faut s'abstenir de travaux au bon moment plutôt que sur une notion de possibilité forestière à rendement soutenu. Ce faisant, nous devons aussi assurer d'un développement économique générale à dimension humaine. Une planification à l'échelle régionale est-elle intéressante? C'est à explorer selon nous.

### ***La sécurisation des investissements***

Un élément relié à la planification interpelle particulièrement RESAM et ses membres. Il s'agit des investissements sylvicoles. Comme le MRNF, nous croyons que notre devoir est de nous assurer de mener à terme les investissements en forêt privée des 40 dernières années.

Dans les prochaines années, cela se traduira notamment par une augmentation des coupes partielles et des éclaircies commerciales. La planification régionale, toute intégrée aux principes de la SADF soit-elle, devra éviter des scénarios sylvicoles qui entraînent des ruptures de certains types de travaux.

Consacrer toutes les ressources à un type de travaux peut sembler avisé sur un horizon à court terme mais les répercussions seront néfastes pour la main-d'œuvre et la rétention de l'expertise.

Comment conserver la main-d'œuvre sylvicole si la quantité d'éclaircie précommerciale à réaliser subit une baisse ? Comment offrir des conditions de travail attrayantes pour les travailleurs ? Comment s'assurer d'une récolte de bois soutenue sans remise en production trop longtemps ? Encore ici, l'équilibre est au premier plan.

**e. DÉFI : DES INDUSTRIES DES PRODUITS DU BOIS ET DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES DIVERSIFIÉES  
COMPÉTITIVES ET INNOVANTES**

Il faut se doter d'une industrie diversifiée et la prospérité des communautés forestières. Une telle industrie aura les moyens de s'adapter aux changements pour l'avenir. Une telle industrie permettra à ses employés d'être bien rémunérés aux membres de sa communauté.

Une occupation dynamique du territoire implique la présence d'entreprises en développement qui développent une synergie entre elles, les poussant à évoluer et à demeurer compétitives sur le marché.

L'élément clé pour le développement d'une industrie forestière est la stabilité de la main-d'œuvre que les entreprises dans les régions. La SADF doit appuyer son déploiement sur ces actifs pour en assurer le succès. Ainsi, toutes les mesures découlant de la SADF devraient promouvoir le développement dans les communautés forestières.

Les groupements forestiers constituent une expérience de gestion et de développement de la forêt privée unique au Canada, tel que démontré au MRNF au cours des derniers mois. Leur approche participative et leur enracinement dans le milieu rural en font des forces dynamiques de développement économique, de changement social et de sensibilisation environnementale sans équivalent. Les résultats obtenus à ce jour démontrent sans l'ombre d'un doute un exemple de gestion durable de la ressource forestière pour les communautés rurales.

Les groupements forestiers, pour tout ce qu'ils ont accompli, ont besoin d'une stratégie d'auto-reconnaissance légale est donc primordiale, pour incidemment assurer leur pérennité.

Nos entreprises sont diversifiées, en lien avec les forces et les besoins du milieu. Nos retombées sont collectives. Nous réinvestissons les profits dans la création de richesse. Il est temps de reconnaître légalement les groupements forestiers et

d'assurer leur développement. Les groupes  
l'avant les valeurs véhiculées par la SADF

### **Une clarification des intentions s'impose**

Si la SADF souhaite être fidèle à ses objectifs de « favoriser le maintien et le développement d'un réseau performant », elle et les entreprises  
devrait assurer le maintien de cette expertise dans  
être conservée en région et dans les entreprises existantes.

Ainsi, une approche qui favoriserait l'octroi  
l'expertise est préférable à une stratégie  
propres ressources. Malheureusement, certains bureaux régionaux du MRNF  
semblent avoir adopté cette seconde option.

Le MRNF devrait systématiquement utiliser les forces du milieu - ce qui n'est pas  
cas actuellement - plutôt que de créer de nouvelles structures, y compris au sein de  
ses directions régionales. Il est donc essentiel d'instaurer  
les contrats au lieu de l'embauche.

Au fil du temps, nos opérations en forêt publique nous ont permis de développer une  
très grande connaissance du territoire. Ce sont nos travailleurs, nos techniciens, nos  
ingénieurs qui sont ceux qui maîtrisent la forêt. Nous nous deman-  
dons de quel droit le MRNF se permet de démembrer nos organisations en provo-  
quant un exode de notre expertise vers le MRNF ? Il faut à tout prix stopper cette  
hémorragie.

### **3. CONCLUSION**

RESAM a participé activement à tous les forums depuis plus de trois ans afin de  
développer une formule qui permettra aux communautés forestières en particulier et  
au secteur forestier de se développer. Heureusement, il a assuré  
semble que la voix de la forêt privée ait finalement trouvé une oreille attentive  
puisque nous pressentons que le MRNF a l'intention  
gagnantes permettant son développement. Toutefois, pour des raisons que nous  
avons déjà mentionnées, la SADF ne fait pas encore allusion à cette éventualité et  
aucune vision de son développement n'est proposée.

Vous comprendrez que cette situation est devenue intolérable et que, bien que nous  
nous prêtons encore au jeu, nous sollicitons la tenue dans les plus brefs délais du  
rendez-vous sur la forêt privée. L'abstraction  
conséquences graves pour la forêt privée puisque celle-ci serait évincée de la straté-  
gie provinciale de la forêt. Rien de moins ! Une réelle intégration  
de la forêt privée dans la vision de développement du secteur forestier est néces-  
saire. Et comme les conditions d'intervention  
d'atteindre nos objectifs le seront aussi

La définition de la forêt privée à titre d'usage légal des groupements forestiers, l'utilisation d'un nouveau régime, le partage des budgets de forêt privée et la mise en place de mécanismes de mise en marché équilibrés sont des voies que RESAM souhaite voir explorées et résolues.

Nous sommes ravis de l'ouverture du ministère à ce rôle important ! Et sans la tenue imminente du rendez-vous sur la forêt privée, nous ne pourrions y arriver.

Comme nous l'enseignent les expériences étrangères, nous sommes capables des plus beaux développements. Sachez que RESAM déploiera tous les efforts nécessaires afin de permettre aux groupements forestiers d'occuper la part qui leur revient. Heureusement, nous pressentons que nous y parviendrons désormais en partenariat avec le MRNF.